



Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

LIGNE A GRANDE VITESSE POCL PARIS - ORLEANS – CLERMONT FERRAND – LYON

Membres Elus présents : MM. BAILLY – BENEDIT – BUGAUD – CAUQUY – CHABERT – DUMAS – FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – GUDERZO – JACQUET – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – VERNE – VOISIN

Membres associés présents : MM. ECHAVIDRE – R. GALLET – M. GALLET – GIROUD – MEILHEURAT

Même si le POCL ne concerne pas son territoire de manière prioritaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain voit dans ce projet un outil significatif pour le développement économique du département. Elle soutient la réalisation de cette liaison qualifiée par la CCIR Rhône-Alpes de "dossier stratégique susceptible de donner à l'Auvergne et à Rhône-Alpes de nouveaux atouts essentiels à leur développement futur au sein de l'espace européen et dans le monde via l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry".

I. Une liaison stratégique pour l'avenir de l'Ain au sein de Rhône-Alpes

Vis-à-vis de l'Ain, la nouvelle liaison doit répondre à deux fonctionnalités majeures.

1. La possibilité de dégager des sillons sur la LGV Paris-Sud-Est permettant une meilleure desserte de Bourg-en-Bresse et de l'Ain

Pour l'Ain, l'intérêt de la LGV POCL réside dans son rôle de doublement de la ligne LGV existante, susceptible d'améliorer des dessertes qui souffrent du manque de sillons disponibles.

Les réaménagements récents des horaires entre l'Ain et Paris (Bourg-en-Bresse, Nurioux-Volognat, Bellegarde-sur-Valserine, quand ce n'est pas comme à Culoz la suppression pure et simple de l'arrêt TGV) montrent la fragilité de la desserte de l'Ain et la difficulté d'obtenir des heures d'arrivée et de départ convenant pleinement aux besoins des entreprises.

Ces difficultés ont déjà conduit la Chambre de l'Ain à voter deux motions relatives aux dessertes TGV du département lors de ses Assemblées générales du 27 septembre 2010 et du 26 septembre 2011.

2. Le renforcement des dessertes ferroviaires de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry

Considérant que la plate-forme de Lyon Saint-Exupéry est un outil majeur pour le développement économique du département, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain soutient le renforcement de son rôle de carrefour intermodal national et international.

La connexion de la LGV POCL à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry constituera une précieuse opportunité d'accroître les dessertes ferroviaires de ce site en termes de trafic voyageurs avec les bassins de vie de Clermont-Ferrand, Montluçon et Vichy, ainsi qu'en termes de trafic fret avec le projet Euro Carex de transport par TGV entre plates-formes aéroportuaires européennes.

Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

LIGNE A GRANDE VITESSE POCL PARIS - ORLEANS – CLERMONT FERRAND – LYON

II. Privilégier le tracé réunissant les meilleurs atouts pour garantir sa faisabilité

Comme pour la Branche Sud de la LGV Rhin-Rhône, le taux de rentabilité de la future liaison sera un élément déterminant lorsqu'il s'agira de réunir les financements nécessaires à sa réalisation.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain note que le scénario médian présente un taux de rentabilité interne de 5% contre 3,8% pour le scénario Ouest Sud. Il est également le plus court.

Ces éléments conduisent la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain à le privilégier.

La Chambre de l'Ain note l'intérêt qu'aurait un passage de la LGV POCL par Mâcon pour la desserte de Bourg-en-Bresse et de la ligne du Haut-Bugey.

Cependant, même si son coût est un peu plus faible, cette variante génère moins de trafic potentiel tout en présentant un plus fort impact négatif sur les territoires traversés.

D'autre part, la préfecture de l'Ain et le Nord du département disposent déjà d'une liaison TGV dont sont encore totalement dépourvus l'Auvergne et le bassin de Roanne.

Ces raisons conduisent à privilégier le scénario Médian-variante Sud tout en préconisant de conserver la possibilité technique de desservir à terme Bourg-en-Bresse et le Nord de l'Ain via Mâcon.

En conclusion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain apporte son soutien au projet de LGV POCL, et plus spécifiquement au scénario Médian-variante Sud.

La présente délibération a été prise à l'unanimité :

- Nombre de Membres élus présents 25
- Nombre de Membres associés présents 5